

Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 25 mars 2019, à 18 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (17 présents, 3 pouvoirs, 6 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 19 mars 2019

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Gérard PERROTIN, Mmes Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, Christine BION, Michèle TREILLE, Mr Jean-Paul CALDART, Mme Michèle SARRAZIN, MM Philippe GALLARD, François RIGOUY, Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Fernand FRANCES à Mr Xavier AZZOPARDI
Mme Marie SIMONNET à Mme Dominique GIRAUD
Mr Nicolas CHARREL à Mme Roselyne MEDINA

ABSENTS - EXCUSES : Mme Sabine VERIS, Mr Paul GAONA, Mme Sandrine SEYSSEL, MM Nicolas LO, Aurélien GENOSY, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.



Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ✓ Ajout d'un point supplémentaire : Demande de subvention – soutien aux EAJE

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (17 présents, 3 pouvoirs), la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

↳ Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 25 février 2019

↳ Finances

- Comptes administratifs 2018 (budget annexe des Nèves et budget général) et Affectation du résultat du budget général
- Comptes de gestion 2018 du comptable du trésor (budget annexe et budget général)
- Vote des taux d'imposition communaux 2019
- Budget général 2019
- Budget annexe des Nèves 2019
- Vote des subventions et des participations 2019
- Demande de subvention – appel à projet du FIPD
- Demande de subvention – soutien aux EAJE

↳ Service Municipal Enfance Jeunesse (SMEJ)

- Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3/11 ans
- Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire

Aucune remarque de la part des membres présents, l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :



Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 25 février 2019

N° 2019-03-25/13

Le relevé de décisions du 25 février 2019 a été diffusé le 6 mars 2019.

Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 20 votants (17 présents, 3 pouvoirs).



Finances

N° 2019-03-25/14 et 2019-03-25/15

Le Maire indique que conformément à l'article L2121.14 du CGCT « Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. », il ne participe pas au vote des comptes administratifs et quitte la séance.

Madame Françoise BUNIAZET, Première Adjointe, prend la présidence de la séance et présente les comptes administratifs (Budget annexe des Nèves et budget général).

- Comptes administratifs 2018 (budget annexe des Nèves et budget général) et Affectation du résultat du budget général

Les chiffres à retenir :

Excédent antérieur reporté : 2 340 726,83 €

Il s'agit du résultat 2018. Ce résultat s'explique par des dépenses non réalisées (dépenses en moins) et des recettes nouvelles après les Décisions Modificatives (recettes en plus), dont l'addition représente l'excédent.

* **Dépenses de fonctionnement non réalisées** : 1 846 154 €

Il s'agit du prélèvement que l'on ne « réalise » pas pour 822 154 €, des dépenses diverses pour 1 024 000 € (divers comptes au chapitre 011 = 417 000 €, participations chapitre 65 = 151 000 €, FPIC et CRFP au chapitre 014 = 184 000 €, dépenses imprévues au compte 022 = 250 000 €), pour les montants principaux.

* **Recettes de fonctionnement nouvelles** : + 389 000 €

Il s'agit principalement de rôles complémentaires au chapitre 73 pour 261 000 €.

Report en recettes de fonctionnement 2018 (article 002) : 1 662 172,31 €

Report en recettes d'investissement 2018 (article 1068) : 678 554,52 €

Restes à réaliser 2018 (dépenses d'investissement) : 1 922 392,68 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 19 votants : 16 présents, 3 pouvoirs), approuve les comptes administratifs 2018 (budget annexe des Nèves et budget général).

Le maire reprend la présidence de la séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs), l'affectation du résultat du budget général.

N° 2019-03-25/16

- Comptes de gestion 2018 du comptable du trésor (budget annexe et budget général)

Les résultats sont conformes aux comptes administratifs 2018 (budget annexe et budget général).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs), les comptes de gestion 2018 du comptable du trésor (budget annexe et budget général).

N° 2019-03-25/17

- Vote des taux d'imposition communaux 2019

Les bases fiscales montrent une augmentation, en moyenne, de 3,69 % par rapport à 2018 ; les produits attendus pour 2019 sont proposés à taux constants :

TYPE	Prévisions 2019			Rappel 2018		
	BASES PREVISIONNELLES 2019 (+3,69 %)	TAUX (inchangé)	PRODUITS	BASES REELLES 2018	TAUX (+ 3 %)	PRODUITS
Taxe d'Habitation	5 466 000	5,16	282 046	5 251 177	5,16	270 961
Foncier Bâti	19 869 000	13,44	2 670 394	19 183 109	13,44	2 578 210
Foncier Non Bâti	83 600	63,31	52 927	80 796	63,31	51 152
TOTAUX	25 418 600		3 005 367	24 515 082		2 900 323

Décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs).

N° 2019-03-25/18

- Budget général 2019

La collectivité a pris la responsabilité de s'engager dans une démarche ciblant les ressources humaines avec le projet « Salaise pour demain », une démarche organisationnelle et de management avec le projet « Mieux travailler ensemble » et une démarche écologique avec le projet « Salaise durable ». Cet engagement impacte les finances et oriente le budget primitif 2019 présenté aujourd'hui.

Ainsi un travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement (achats divers, prestations externes, contrats de maintenance...) engagé depuis plusieurs années permet de prévoir un chapitre 011 Charges à caractère général plus en phase avec la réalité des besoins des services. Ce chapitre est en baisse de 8,44 % par rapport au BP 2018.

Par ailleurs, le projet « Mieux travailler ensemble » vise la réflexion systématique des organisations internes de même qu'en parallèle, le projet « Salaise pour demain » travaille notamment sur la GPEEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences). L'action conjuguée de ces deux projets permet le maintien de la masse salariale à niveau constant, hors les augmentations « mécaniques » dues au statut de la fonction publique ou aux charges sociales sur les salaires. Le chapitre 012 Charges de personnel, augmente ainsi de 1,97 % en comparaison du BP 2018, mais les effectifs sont en baisse (de 128 à 126 agents titulaires ; de 70 à 50 agents non titulaires).

Enfin, le projet « Salaise durable » a pour objectif une approche globale sur des actions telles que la réduction des déchets, l'amélioration énergétique ou la protection de la biodiversité. En ce sens, en 2019, une annexe au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est créée afin de planifier des projets de rénovation énergétique notamment, avec un prévisionnel d'environ 900 000 € sur plusieurs années.

Concernant l'environnement territorial et national, la commune est impactée par le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) pour un montant prévisionnel de 300 000 € ainsi que par la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) pour un montant prévisionnel de 350 000 €. Enfin, la collectivité va reverser une partie de ses recettes de taxe foncière sur le bâti concernant les installations sur la zone Inspira, suivant la convention présentée en conseil municipal du 15 octobre 2018, pour un montant estimé de 60 000 €.

Le total de ces reversements prélevés sur une partie de la fiscalité perçue par la commune représente la somme de 710 000 €, que l'on retrouve dans le budget de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 014 Atténuations de produits.

Les bases fiscales viennent de nous parvenir, elles représentent une augmentation de 3,69 % par rapport aux bases réelles de 2018. Il est proposé de maintenir les taux en 2019 à leur niveau de 2018. Les recettes de fiscalité s'élèvent ainsi à 3 005 367 € ; le total du chapitre 73 Impôts et taxes constitue 89 % des recettes de fonctionnement.

Le budget d'investissement se traduit, depuis 2 ans, à travers un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour un montant d'un million d'euros par an. Cette stratégie permet de prévoir les investissements sur plusieurs années et d'envisager une réflexion à la fois globale et présentée par thèmes (Espaces extérieurs, sécurité, sport, informatique, renouvellement de matériel, acquisitions foncières, entretien des bâtiments) ; le PPI Energie vient s'ajouter cette année aux 7 autres secteurs.

Le détail des secteurs fonctionnement et investissement est présenté ci-dessous :

Les dépenses de fonctionnement atteindraient 12 047 350 €, soit - 2.28 % sur le budgétisé 2018, hors prélèvement.

Le total des recettes de fonctionnement atteindrait 13 578 254,31 €, soit + 3,26 % sur le budgétisé 2018.

Les nouvelles recettes d'investissement atteindraient : 799 888.89 €

On peut rajouter le delta RF/DF : (13 578 254.31 - 12 047 350)..... 1 530 904.31 €

Le remboursement de la dette en capital : - 159 500.00 €

Disponible pour le PPI (dépenses d'investissement) : 2 171 293.20 €

Le PPI 2019 représente un montant total de 1 005 704 €.

Les dépenses d'investissement hors PPI représentent 36 500 € ; une somme en dépenses imprévues est budgétée pour 145 000 €.

Le reste du disponible permettra d'engager une réflexion sur un PPI Energie, consacré à la rénovation, l'aménagement et l'innovation dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie concernant les bâtiments et les espaces publics de la collectivité.

Le conseil municipal adopte le budget 2019, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs).

N° 2019-03-25/19

➤ Budget annexe des Nèves 2019

Le budget annexe doit être à nouveau voté en 2019, jusqu'au transfert effectif des terrains situés aux Nèves à la Communauté de Communes EBER.

Il reste identique à celui de 2018, puisqu'aucune écriture n'est constatée sur ce budget.

Le conseil municipal adopte le budget annexe 2019 des Nèves, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs).

N° 2019-03-25/20

➤ **Vote des subventions et des participations 2019**

Le conseil municipal, adopte la liste des subventions et participations telle que présentée en annexe, à l'unanimité des présents et représentés, avec 18 voix pour (15 présents et 3 pouvoirs). Deux élus ne prennent pas part au vote (Mmes Françoise BUNIAZET et Christine BION).

N° 2019-03-25/21

➤ **Demande de subvention – appel à projet du FIPD**

Le dossier de demande de subvention concernant l'appel à projet du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a été déposé à la Sous-préfecture de Vienne pour un montant de 17 000 € (montant inscrit en investissement au budget primitif 2019).

Le FIPD subventionne jusqu'à 50 % sur factures.

L'objet de la demande porte pour partie sur du remplacement de matériel existant et pour partie sur la mise en place de nouvelles caméras, notamment au centre village afin de continuer à assurer la protection des biens communaux.

Pour le dossier de demande de subvention, le conseil municipal doit autoriser le maire par délibération à solliciter l'aide financière.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs).

N° 2019-03-25/22

➤ **Demande de subvention – soutien aux EAJE (Ets d'Accueil des Jeunes Enfants)**

Par délibération du 23 juin 2016, l'assemblée départementale de l'Isère a arrêté le dispositif suivant en direction des EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants) :

➤ **Volet 1 : Favoriser et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap**

En contribuant à lever les freins à la mise en œuvre effective de la loi (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, stipulant que tous les EAJE doivent accueillir des enfants en situation de handicap) et plus particulièrement : la méconnaissance du handicap et la crainte des professionnels des structures de ne pas offrir une prise en charge adaptée ainsi que le manque d'information des familles.

➤ **Volet 2 : Participer au développement de la qualité de l'accueil**

En confortant les actions visant l'épanouissement des enfants accueillis en EAJE par le biais d'un soutien à la professionnalisation des équipes ainsi qu'aux moyens dédiés aux activités pédagogiques.

La structure multi-accueil La Farandole accueille depuis de nombreuses années des enfants porteurs de handicap. Aussi, le projet de l'établissement s'oriente dans ce dispositif afin d'inclure ces enfants dès leur plus jeune âge dans le circuit commun. La structure accueille plusieurs enfants dans ce cas.

En bureau municipal du 21 mars 2019, les élus ont décidé de présenter ce dossier au conseil municipal avec un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs), autorise le maire à solliciter une aide au département de l'Isère pour ce projet et à signer les documents ad hoc.



N° 2019-03-25/23

➤ Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3/11 ans

La réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a évolué en matière d'accueil des moins de 3 ans.

Les structures d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire sont désormais tenues d'accueillir les enfants dès leur scolarisation, même si les enfants n'ont pas encore 3 ans. Le présent règlement intérieur intègre donc cette nouvelle règle qui sera applicable dès le mois d'août en vue de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Il actualise également les horaires modifiés depuis le retour à la semaine de 4 jours.

Ce document a été présenté en bureau municipal du 14 mars 2019 et a reçu un avis favorable des élus.

Il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3/11 ans.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs).

N° 2019-03-25/24

➤ Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire

Il convient de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire afin de prendre notamment en considération les enfants de moins de 3 ans dès leur scolarisation (nouvelle réglementation de la DDCS).

Les modifications sont surlignées en jaune (article 1 – conditions d'accès ; article 2 – inscriptions accueil périscolaire et restauration scolaire ; article 3 – conditions d'accès à l'accueil périscolaire).

Le bureau municipal en séance du 14 mars 2019 a émis un avis favorable à la nouvelle proposition de règlement intérieur applicable pour la prochaine rentrée scolaire 2019-2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés avec 20 voix pour (soit 20 votants : 17 présents, 3 pouvoirs), valide ce document.



Publié le 2 avril 2019

Affiché du 2 avril au 2 juin 2019